L'an deux mil dix-neuf le dix-sept du mois de Janvier à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

Date de la convocation : 10 Janvier 2019

Etaient présents: Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Yves TOUCHAIN, Patrick COCHON, Daniel FUSIL, Carole LE BRETON, Marine RABIER

Absents excusés: Madame Michelle MANCEAU, Messieurs Jean-Louis FRANCHET ayant donné procuration à Monsieur BUFFET, André VANNEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel FUSIL **Absents non excusés:** Mesdames Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Sandra GAUTHIER, Monsieur Thierry TOUTAIN.

Secrétaire de séance : Madame Marine RABIER

Ordre du jour :

- 1. Demande de subvention DETR
- 2. Demande de subvention auprès du SIDELC (Eclairage public)
- 3. Exonération de pénalités de retard -travaux bibliothèque et Centre de secours
- 4. Grand Prix de la Sologne des Etangs Participation financière
- 5. Projet du plan particulier d'intervention du CNPE de St-Laurent-des-Eaux
- 6. Création de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour.

Sur accord du Conseil Municipal l'ordre du jour est complété comme suit :

- 7. ONF proposition de programmes d'action 2019
- 8. Ouverture de crédits budget Eau

Questions diverses

Information : Monsieur le Maire rend compte de la décision prise en application des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales –

 Décision 2/2018 - Signature d'un bail commercial au profit de Madame KALACH, (Epicerie Panier Sympa) – montant annuel du loyer 5 200 €

1. Demande de subvention DETR

Monsieur le maire présente au conseil municipal le cahier des charges relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2019, et notamment les projets pouvant être éligibles dans le cadre de la thématique « Environnement et Développement Durable ».

Il propose de présenter deux projets en cours :

- Réhabilitation de la salle des fêtes comprenant la rénovation énergétique (extérieur et intérieur)
 - Eclairage public (lampes LED)

Et demande aux membres présents de se prononcer.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des opérations éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2019,

- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2019
 - Dossier n°1 Réhabilitation de la salle des fêtes selon le plan de financement suivant :

 Rénovation énergétique extérieur de l'existant 	232 000 € HT
 Rénovation énergétique intérieur de l'existant 	47 000 € HT
 Extension (local de stockage) 	72 000 € HT
 Divers (M.O – VRD – Imprévus 	84 000 € HT
Total	435 000 € HT
TVA 20 %	87 000 €
TOTAL	522 000 € TTC
■ DETR (20%)	87 000 €
 Contrat Ruralité (20%) 	87 000 €
 Autofinancement 	348 000 €

Dossier n°2 – Eclairage public (remplacement par des lampes LED)

•	Devis G. SUDRON		70 663 € HT
	Tva 20%		14 132 €
		Total	84 795 € TTC
•	DETR (20%)		14 132 €
•	SIDELC		23 014 €
•	Autofinancement		47 649 €

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

2. Demande de subvention auprès du SIDELC (Eclairage public)

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du courrier adressé au SIDELC courant décembre présentant le projet, le syndicat accorde une aide financière de 23 014 € soit 32,6 % du montant hors taxe ;

3. Application des pénalités de retard - Construction d'un Centre de Secours

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 30 juin 2016 décidant de la consultation des entreprises et autorisant Monsieur le Maire à signer les pièces du marché notamment le lot N° 4 – Menuiseries extérieures – attribué à l'entreprise MILLET pour un montant de 16 093 € HT.

CONSIDERANT que le dépassement du délai d'exécution contractuel des travaux a entraîné l'application des pénalités de retard telles que prévues à l'article 4.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières

CONSIDERANT les relances effectuées par le maître d'œuvre auprès de l'entreprise MILLET, Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'appliquer les pénalités de retard telles que prévues au CCAP (Marché pour la Construction d'un centre de secours) à l'entreprise MILLET, titulaire du lot n° 4 – Menuiseries extérieures –
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir cette décision et signer les pièces relatives à cette affaire.

Votants: 10 dont 2 procurations Abstentions: 2 Pour: 5 Contre: 3

Application des pénalités de retard - Création d'une Bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 30 juin 2016 décidant de la consultation des entreprises pour la création d'une bibliothèque

Vu la délibération en date du 11 Mai 2017 décidant de l'attribution des lots aux entreprises et notamment :

Lot 00 - Désamiantage déplombage à l'entreprise ECCODEC - St Denis de l'Hôtel (45550) pour un montant de 18 959,20 € HT

Lot 02 - Charpente bois – couverture ardoises – zinguerie – à l'entreprises COUVERTURES LOPEZ La Ferté St Cyr 41220 pour un montant de 6 747,52 € HT

et autorisant Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

CONSIDERANT que le dépassement du délai d'exécution contractuel des travaux a entraîné l'application des pénalités de retard telles que prévues à l'article 4.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'appliquer les pénalités de retard telles que prévues au CCAP (Marché pour la Création d'une bibliothèque)
 - o à l'entreprise ECCODEC [Lot 00 Désamiantage déplombage St Denis de l'Hôtel (45550)]
 - à l'entreprise COUVERTURES LOPEZ [Lot 02 Charpente bois couverture ardoises zinguerie La Ferté St Cyr 41220]
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir cette décision et signer les pièces relatives à cette affaire.

Votants: 10 dont 2 procurations Abstentions: 2 Pour: 8 Contre: 0

4. Grand prix de la Sologne des Etangs - participation financière de la commune

Après entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le projet de Premier Grand prix de la Sologne des Etangs qui se déroulerait le 13 juillet 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, (10 pour ; 0 contre) de contribuer au financement de cet évènement à raison de 0.50 € par habitant (INSEE 2018) soit 626 €
- PRECISE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2019 [art 65734] du budget principal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

5. Projet du plan particulier d'intervention du CNPE de St-Laurent-des-Eaux

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet du plan particulier d'intervention du CNPE de St-Laurent-des-Eaux transmis par le Préfet de Loire t Cher en date du 12 Décembre 2018 :

- Emet un avis favorable audit projet
- Charge Monsieur le Maire de la transmission de la présente délibération aux services préfectoraux

6. Création de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 Novembre 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet en raison d'un avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 31,50 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1er février 2019.

Filière: Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade: Adjoint technique Principal de 2ème classe

ancien effectif: 2

nouvel effectif: 3 dont 2 TC (35/35^{ème}) et 1 TNC (31.5/35^{ème}°)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

7. ONF proposition de programmes d'action 2019

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Le programme d'actions préconisé pour l'année 2019 consiste :

- Travaux sylvicoles en investissement
 - entretien des cloisonnements et dégagements des plants de pin laricio plantés en 2018
 - entretien des cloisonnements et dégagement de semis de chêne de la parcelle 9B sur 1.59 ha

soit un total de 4 920 €HT

Travaux d'exploitation

Martelage suivi de cession bois de chauffage et cubage de la parcelle 3A

> Suivi de l'aménagement de la forêt – ajout à l'état d'assiette 2019 (délib.28/06/2018)

Nature de la	Parcelle	Type de coupe	Surface à	Type de vente	Mode de
coupe			passer		vente
Amélioration	6	Ouverture	6,64 ha	Sur pied	Délivrance à
		cloisonnements			la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- VALIDE le programme de travaux tel qu'énoncé.
- o PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- o DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

9. Ouverture de crédits budget Eau

Monsieur le Maire informe les membres que jusqu'à l'adoption du budget 2019, il est possible de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise qu'il est nécessaire de renouveler le stock de compteurs et demande à l'assemblée l'autorisation d'engager et liquider la dépense estimée à 700 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de faire application de cette disposition (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales)
- Autorise Monsieur à engager et liquider la dépense concernée :
 Art 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » 1 000 €
- DIT que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2019, lors de son adoption ;

- Informations diverses
 - o Réglementation circulation voies et routes communales par arrêté municipal
 - Limitation de la vitesse à 50 Km/h. route des Grands Champs
 - o Mise en place de « cédez le passage » Rue du Bourg Neuf
- Questions Diverses
 - ✓ Intervention de Mme RABIER
 - Marquage au sol inapproprié rue de Chambord, semblable à celui d'une voie à sens unique. Nécessité d'ajouter un passage piéton dans cette rue.
 - Le bar serait en vente, quel devenir pour les pompes à essence situées au cœur du village ? → danger potentiel ; même constat pour le hangar dans un état vétuste.
 - Territoire de chasse : la convention au profit l'association des Chasseurs Dhuizonnais a-t-elle été dénoncée ?
 - → Un courrier recommandé va être adressé au Président de l'association pour dénoncer la convention
 - → Un cahier des charges va être établi et le territoire mis en adjudication
 - ✓ Intervention de M. COCHON
 - O Que devient le projet de video protection ?
 - → le projet est revu à la baisse compte tenu du coût élevé et peu subventionné. Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20H30. Compte rendu validé par M. RABIER, secrétaire de séance

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	Absente
CLAUZEL Johanna	Absente
COCHON Patrick	
FRANCHET Jean-Louis	Absent procuration à M. BUFFET
GAUTHIER Sandra	Absente
LE BRETON Carole	
MANCEAU Michelle	Absente excusée
RABIER Marine	
TOUTAIN Thierry	Absent
VANNEAU André	Absent procuration à M. FUSIL